

Règlement intérieur du Verneda Camping Mountain Resort

Le client, par le simple fait de s'inscrire à la Verneda, accepte de connaître et d'accepter ce règlement, ainsi que le Règlement Intérieur de la F.C.C. et C. de la Direction Générale du Tourisme de la Generalitat de Catalunya. La direction se réserve le droit de refuser l'admission et peut obliger à quitter les installations les personnes qui ne respectent pas les règles d'éducation et de cohabitation sociale établies dans le présent règlement.

1.- ACCÈS AU CAMPING. Le client doit prouver son identité et celle de ses compagnons, en présentant leurs cartes d'identité ou d'autres documents d'identité officiels, et enregistrer tous les éléments soumis au paiement. Toute modification de la réservation initiale doit être communiquée immédiatement à la réception. Les mineurs ne peuvent être laissés seuls sur le camping, ils doivent être accompagnés d'une personne majeure qui en est responsable. Le titulaire du bulletin d'inscription est responsable de tous les actes qui lui sont imputables ainsi qu'à ses accompagnateurs. **VISITES :** Seules les visites aux clients qui sont hébergés dans le Verneda sont autorisées. Est considérée comme visite toute personne qui ne fait pas partie de la pièce principale. Le titulaire doit recevoir ses visites à la réception à l'arrivée et s'assurer qu'elles sont dûment enregistrées. Pour ce faire, vous devrez présenter vos documents d'identité respectifs et payer les frais de visite en vigueur au moment de l'enregistrement.

2.- Tout client formalisera les formalités d'inscription à la réception au moment de son arrivée, devant faire mention expresse de tous les concepts soumis au paiement qu'il va introduire dans le Camping. Le non-respect de cette règle peut constituer un motif suffisant d'expulsion. Toute variation de ces concepts doit être communiquée immédiatement à la réception. Dans le cas contraire, les diminutions sur les concepts ne pourront pas être déduites du paiement total de votre séjour au camping.

3.- Aucun campeur n'est autorisé à changer l'emplacement choisi à l'arrivée sans l'autorisation préalable de la réception. La réception se réserve également le droit d'indiquer au campeur l'endroit à utiliser pendant son séjour au camping. Seul le personnel de réception et de surveillance peut donner des instructions pour **son installation correcte. Il est strictement interdit d'occuper un autre emplacement à l'écu ou assigné pour le**

séjour dans le camping, soit pour la réservation du même ou à toute autre fin.

La position et les limites marquées doivent toujours être respectées et aucune modification ne peut être apportée sans l'autorisation préalable de la réception. L'installation de clôtures, d'auvents en raphia, de sols non poreux et de tout autre élément non autorisé n'est pas autorisée. Il n'est pas non plus permis d'attacher des hamacs ou d'autres cordes aux arbres.

4.- Tous les campeurs qui souhaitent une alimentation électrique l'indiqueront à la réception à l'arrivée. Il est strictement interdit de connecter une cheville non appropriée, ou sans prise de terre. La direction se réserve le droit d'interdire l'alimentation électrique des clients dont l'installation n'était pas en parfait état. **En aucun cas la consommation ne peut dépasser la puissance maximale concédée (5 ampères), il est donc interdit de brancher des appareils électriques qui, dans l'ensemble, dépassent la puissance contractuelle, ainsi que de manipuler l'installation à cette fin.**

5.- Les heures de silence sont de moyenne jusqu'à 8h. Pendant ce temps, la circulation des véhicules à moteur est interdite, à l'exception du personnel et des clients autorisés à quitter le camping à partir de 7h. Si vous arrivez au camping après minuit, il sera nécessaire de garer la voiture dans les parkings autorisés à l'extérieur de l'enceinte. De même, pour éviter les accidents, il est interdit de faire du vélo entre 22h et 7h, sauf pour le personnel. Il est recommandé d'utiliser le moins de véhicules à moteur possible dans le camping et de limiter leur vitesse à 10 km/h. Interdiction de volume excessif sur les téléviseurs, radios, appareils électroniques, etc.

6.- L'utilisation de barbecues FERMÉS est interdite à l'intérieur du camping, seules les zones destinées à cet effet sont autorisées. Il est strictement interdit d'allumer le feu ouvert dans le camping.

7.- Il est interdit de déverser les eaux usées sur le sol et il est obligatoire d'utiliser le conteneur d'eaux usées correspondant. Ces conteneurs ne doivent être vidés que dans les toilettes chimiques installées à cet effet.

8.- L'eau est potable dans toutes les installations.

9.- Les éviers ne doivent servir qu'à laver la vaisselle et les ustensiles de cuisine. Les lavabos ne doivent être utilisés que pour laver le linge. Les campeurs sont priés de laisser toutes ces installations en parfait état de propreté.

10.- Les tentes ou caravanes ne peuvent être laissées inoccupées sur le terrain de camping sans en informer la réception, qui peut accepter l'absence dans des conditions convenues compte tenu des circonstances ou obliger le client à quitter le terrain avec tous ses biens.

11.- La journée de camping se termine à midi. Les personnes quittant le camping après cette heure doivent s'acquitter d'une journée supplémentaire. Ils doivent présenter le formulaire d'inscription et la quittance de paiement. Si vous souhaitez partir en dehors des heures d'ouverture de la réception, le paiement doit être effectué la veille de votre départ.

12.- Tout propriétaire d'un chien ou de tout autre animal autorisé est tenu de respecter le règlement officiel stipulé par la Generalitat de Catalunya ou l'organisme correspondant : **Le propriétaire de l'animal sera responsable des dommages qu'il pourrait causer, tant aux personnes qu'aux biens ; tous les chiens doivent avoir un carnet de vaccination à jour et une copie de celui-ci doit être**

remise à la réception lors de l'arrivée. L'animal ne doit pas être laissé seul et/ou sans surveillance sur l'emplacement. Il n'est pas admis dans les zones où il est interdit. Ils ne sont pas autorisés à faire leurs besoins sur les parcelles, pour cela ils disposent de la voie royale et de sacs à ramasser.

12.- Respectez les installations, la végétation et le repos des voisins. Les fontaines sont réservées à la consommation. Ne gaspillez pas l'eau ou l'énergie. Jeter les déchets dans des sacs bien fermés et utiliser les poubelles prévues à cet effet.

13.- Sécurité. Malgré la surveillance continue à l'intérieur du camping, la direction ne sera pas tenue responsable des éventuels vols ou cambriolages des biens des usagers. La direction ne peut être tenue responsable des dommages causés par d'autres clients à la suite d'actes de vandalisme, d'incendies provoqués par les campeurs eux-mêmes, d'incidents atmosphériques ou de catastrophes naturelles ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'entreprise. Chaque utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

14.- En plus de ce qui précède, les clients du secteur de l'hébergement sont soumis aux [réglementations suivantes](#).